

Saison 2026 - 2027

Bonjour à toutes et tous,

Bientôt la rentrée, en espérant que vous avez passé de bonnes vacances, nous serons heureux de vous retrouver.

Vous trouverez en annexe :

- Le bulletin d'adhésion et tarifs pour la saison 2026-2027
- La liste des cours et des informations sur le club,
- Le programme des « Marches nordiques »,
- Questionnaire médical : plus besoin de certificat médical si vous avez répondu non à toutes les questions, dans le cas contraire nous fournir une attestation médicale
- **Et pour les mineurs :**
- Questionnaire médical mineur
- Autorisation parentale
- Droit à l'image

Vérifiez bien le planning et le(s) numéro(s) des cours choisis.

Les inscriptions se feront en présentiel et sont limitées à 7 cours par semaine salles, piscine, marche nordique, randonnées.

Nous prendrons vos inscriptions aux dates et heures ci-dessous :

A la **Salle Ameller** (près de la piscine de Chelles) :

- LUNDI 7 SEPTEMBRE de 8h30 à 13h et de 15h à 19h.

A la **Salle Chanteclair de Brou** :

- MARDI 8 SEPTEMBRE de 15h à 19h00

Exceptions faites pour les inscriptions ENFANTS qui se feront directement sur place lors du premier cours ainsi que pour celles des Foyers TRINQUAND et FLAMANT.

En cas d'absence à ces dates, vous pourrez remettre votre dossier à un(e) ami(e) à condition qu'il soit complet et bien rempli, en lettres MAJUSCULES D'IMPRIMERIE POUR L'ADRESSE COURRIEL. A défaut, vous pourrez l'adresser à GVC – HOTEL DE VILLE – 77505 CHELLES Cédex.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE ET L'ADHESION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Lors de votre participation aux cours, vous devrez émarger le cahier de présence, **par avance merci.**

Reprise des cours le jeudi 10 septembre 2026

Marie-Louise Porrelli, Présidente GVC, et les membres du Comité Directeur

Avec la GVC, créée en 1982, vous adhérez à la Fédération Française Sport Vitalité (ex FFEPGV), une Fédération ayant plus de 100 ans d'existence.

La GVC est gérée par des bénévoles et bénéficie de locaux mis à sa disposition par la ville de Chelles et de Brou. Seuls les animateurs, brevetés d'État ou formés et diplômés par la FFSV sont salariés.

Vous vous engagez à respecter les consignes sanitaires en vigueur (selon les directives gouvernementales).
A chaque cours, vous devrez émerger la feuille de présence.

Les chèques seront remis en banque à partir du 15 octobre.

Si nécessité, possibilité d'étaler votre paiement en remettant au **maximum 3 chèques, mis en banque en octobre, novembre et décembre**. Pour toute inscription en janvier, maximum 2 chèques remis en banque en janvier et février.

En cas d'interruption pour raison médicale (certificat à fournir) : un avoir pourra être établi hors montant de la licence et du(des) trimestre(s) calendaire(s) commencé(s).

Informations sur les cours et les tarifs :

- Chaque cours de marche nordique de **2 heures par quinzaine** équivaut à un cours par semaine.
- **Les changements de cours sont admis une seule fois dans l'année** : Pour ce faire, merci de contacter la présidente ou la secrétaire par courriel, SMS ou en remettant un courrier lors d'un cours.
- Un cours « **Rose Pilates** » est animé par Stéphanie Lopes **le vendredi matin** pour les personnes ayant, ou ayant eu, une pathologie lourde (cancer du sein).

Après avoir rempli l'auto-questionnaire à conserver chez vous, si vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, un **certificat médical sera obligatoire** lors de votre inscription pour la saison.

Notre site internet <https://gvc-sportsante.fr/> vous fournit tous les documents nécessaires (liste des cours, tarifs, bulletin d'inscription, questionnaire de santé, autorisation parentale, droit à l'image pour les enfants).

Protection des données personnelles

Conformément à la loi, la signature du bulletin d'adhésion vaut acceptation sans réserve des statuts et règlements de la GVC, dont l'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et s'engage à les respecter.

Les renseignements demandés ont un caractère obligatoire ; s'ils ne sont pas transmis, la GVC et la Fédération ne pourront traiter votre demande d'adhésion.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement automatisé par la GVC, responsable de leur traitement, ou par ses sous-traitants (Fédération Française Sport Vitalité (ex FFEPGV), comité départemental CODEP, comité régional COREG et l'assureur de la Fédération pour l'assurance responsabilité civile dans le cadre strict de la gestion et de l'exécution de votre adhésion.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD,) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de toutes les informations qui vous concernent.

Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces données seront conservées tout au long de la durée de votre adhésion et jusqu'à trois ans après la résiliation ou radiation de votre adhésion.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à notre Déléguée à la Protection des Données de la GVC, Marie-Louise Porrelli, soit par courrier postal, à l'adresse : Gymnastique Volontaire Chelloise, Mairie de Chelles - 77505 CHELLES Cédex, soit par courrier électronique à l'adresse : gymnastiquevolontairechelloise@gmail.com.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse mail est fortement recommandée, car l'envoi de la licence FFSV et du reçu fiscal sont effectués par voie dématérialisée directement par la Fédération. Cela vous permettra également d'être informé(e) sur les actualités de la Fédération et de la GVC (newsletters, événements...) ainsi que de nous apporter vos avis et votre contribution à l'amélioration des pratiques sportives proposées par la GVC.